



POSTE :	COORDONNATEUR(TRICE)
SERVICE :	RESSOURCES HUMAINES ET PAIE
SALAIRE :	DE 90 887 \$ À 121 180 \$, SELON LES QUALIFICATIONS ET L'EXPÉRIENCE
CONCOURS N°:	COORDHR2403-01
LIEU DE TRAVAIL:	MONTRÉAL
STATUT:	REMPLACEMENT À TEMPS PLEIN
DURÉE :	AVRIL 2024 À AVRIL 2025

Kativik Ilisarniliriniq est une commission scolaire proposant des services éducatifs dans les 14 communautés du Nunavik.

FONCTION & TÂCHES :

Sous la supervision du Directrice Adjointe des Ressources humaines (Acquisition de talent), le(a) Coordonnateur(rice) doit notamment :

- Assumer les responsabilités qui lui sont attribuées en matière de recrutement (planification, attraction, sélection, embauche, accueil, période d'essai) et de rétention du personnel.
- Conseiller les gestionnaires pendant le processus de recrutement.
- Participer aux salons de l'emploi et aux salons de l'avenir au Nunavik et ailleurs au Canada.
- Appliquer et interpréter les conventions collectives du personnel de soutien, du personnel professionnel et du personnel enseignant.
- Documenter les dossiers de grief et d'arbitrage.
- Collaborer avec l'agent de formation pour identifier les besoins en formation.
- Participer à tous les comités d'amélioration professionnelle et gérer les budgets associés.
- Participer à l'identification et à l'analyse des besoins en matière de formation et de perfectionnement professionnel.
- Participer au comité de recherche de la Commission scolaire.
- Coordonner et superviser le programme d'aide aux employés.
- Coordonner la mise en œuvre du programme de départ de l'ensemble de la Commission scolaire.
- Analyser les demandes d'assurance salaire, préparer les demandes d'expertises médicales et gérer les demandes à la CNESST.
- Toute autre tâche pertinente demandée par le supérieur immédiat.

QUALIFICATIONS :

- Être titulaire d'un diplôme de premier cycle dans un domaine pertinent certifiant un minimum de trois ans d'études universitaires ou occuper un poste de cadre supérieur ou de cadre.
- Cinq (5) ans d'expérience pertinente.

La Commission scolaire peut à son gré ne pas tenir compte des qualifications précitées si elle juge adéquate la candidature d'une ou d'un bénéficiaire de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ) et que la personne accepte de suivre un programme de formation déterminé par la Commission.)

EXIGENCES:

- Maîtrise d'au moins deux des trois langues officielles de travail de la commission scolaire (inuktitut, français, anglais).
- Expérience au sein d'une commission scolaire.
- Capacité de travailler de manière autonome.
- Excellentes compétences en matière d'organisation et de gestion.
- Expérience en milieu syndiqué, un atout.
- Connaissance de la culture inuite.
- Disponible pour voyager au Nunavik.

CLASSIFICATION / SALAIRE / AVANTAGES SOCIAUX :

Classe 00-08* conformément aux conditions de travail des cadres de KI : de 90 887 \$ à 121 180 \$ annuellement selon les qualifications et l'expérience. Tous les avantages sociaux sont accordés au pourcentage de la tâche.

<p>En plus du salaire, vous pourriez être éligible à des avantages sociaux tels que :</p> <ul style="list-style-type: none">• 30 jours de vacances annuelles• Jusqu'à 10 jours de récupération• 2 semaines de congé pendant la période des fêtes• Stationnement gratuit• Programme d'aide aux employés et à leur famille• Possibilités de progression de carrière• Horaire de travail hybride	<p>Et, lorsqu'applicable, à d'autres avantages sociaux tels que :</p> <ul style="list-style-type: none">• Horaire d'été• Prime nordique• Allocation de transport de nourriture• Avantages pour frais de déménagement• Primes d'attraction et de rétention• Jusqu'à trois (3) voyages aller-retour au Nunavik• Logement subventionné fourni
--	---

DATE LIMITE POUR POSTULER : le 9 avril 2024 à 16h00

Pour postuler :

- 1) Visitez notre site web carrière (<https://carriere.kativik.qc.ca/>) et cliquez sur "Postuler", OU
- 2) Envoyez votre CV à applications@kativik.qc.ca et indiquez COORDHR2403-01 dans l'objet du courriel.

Nous communiquerons seulement avec les personnes dont nous aurons retenu la candidature.

***L'utilisation du masculin aux présentes découle uniquement d'une volonté de simplification linguistique**